



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 13 JUILLET 2006 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Vice-Président du Conseil Général
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Michel CARTI
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Vincent LIMINIANA
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Patrick PUJOL

Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac

Monsieur Guy TRUPIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Gérard BASSERE
Mlle Françoise BEGUE
Monsieur Bruno de GRISSAC

Paierie départementale
SMEGREG
SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 7 juillet 2006, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 16h00 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 6 mars 2006

En l'absence de remarque ou d'observation supplémentaire sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Programme d'étude du SMEGREG

Un point technique d'avancement sur les études est présenté.

En premier lieu, les études relatives à la recherche de ressources de substitution dans le cadre des missions statutaires du SMEGREG :

- l'Oligocène dans les environs de Sainte-Hélène : étude en voie d'achèvement ;
- le forage à Balizac dans le cadre de l'étude sur l'anticlinal de Villagrains ;
- l'alternative en rive droite de la Garonne : une consultation est lancée pour une étude sur la zone située entre Baurech et Lestiac ;
- l'Oligocène de l'Entre-deux-Mers et le forage de Sadirac.

Monsieur TURON rappelle la pertinence de rechercher des micro-solutions puis d'assurer leur organisation.

- schéma d'alimentation en eau potable du cœur de l'Entre-deux-Mers ;
- schéma d'alimentation en eau potable du nord Médoc : une bonne adhésion des collectivités est constatée ; le besoin, estimé à 2 millions de m³ hors substitution est réparti sur un large territoire ce qui nécessitera d'importantes infrastructures de transfert.

Monsieur BANNEL évoque le rinçage des bateaux de plaisance à l'eau potable au Verdon et souhaiterait que soit envisagée une substitution.

- étude des solutions administratives, juridiques et financières pour la mise en œuvre de solutions de substitution structurantes pour l'AEP en Gironde : il sera question de l'autorisation de signature d'un marché divisé en trois lots dans quelques instants ;
- prospections nord Médoc ;
- prospections dans le nord du département, en particulier sur le territoire du syndicat du Cubzadais-Fronsadais ;
- Miocène ouest agglomération.

En second lieu, les études et opérations menées pour le compte de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE Nappes profondes de Gironde :

- atlas des zones à risques : phase 1 achevée ; phase 2 à lancer ;
- tableau de bord : objet d'un avenant ci-après présenté ;
- outil de télé-déclaration des données et indicateurs de performance : ce marché sera présenté lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Monsieur RENARD rappelle la nécessité de s'assurer de l'homogénéité des données.

- schéma de communication du SAGE : il sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE ;
- schéma de réhabilitation des forages.

Monsieur RENARD souhaite que soient formalisées les demandes de la CLE, puis qu'il en soit fait mention dans les délibérations du Comité Syndical.

Le Comité syndical est ensuite informé des décisions prises par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 7 juillet et s'est prononcée sur :

- l'attribution du marché à bons de commande n°2006-03 relatif aux prestations de prospection géophysique par sismique réflexion haute résolution pour la recherche des nouvelles ressources en eau en Gironde ;
- le projet d'un deuxième avenant avec le titulaire du marché n°2004-01, le groupement COMOIE-EAUCEA-PARISELLE, relatif au tableau de bord du SAGE Nappes profondes de Gironde et réduisant le coût de l'opération.

Enfin, l'étude des solutions administratives, juridiques et financières pour la mise en œuvre de solutions de substitution structurantes pour l'alimentation en eau potable dans le département de la Gironde (marché n°2006-04) est présentée : à l'issue d'une consultation selon la procédure adaptée et au vu de l'analyse des offres effectuée en collaboration avec les services compétents du Conseil Général de la Gironde et de la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est proposé de retenir :
Pour le lot n°1 : SOGREAH CONSULTANTS-DE-CONSEIL-OXENA pour un montant de 18.896,80 € TTC ;

Pour le lot n°2 : HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CA-DE-CONSEIL-OXENA pour un montant de 41.860,00 € TTC ;

Pour le lot n°3 : SOGREAH CONSULTANTS-DE-CONSEIL-OXENA pour un montant de 16.385,20 € TTC.

Le montant total du marché s'élève à 77.592,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- prend acte de l'avancement des études dont il a décidé la réalisation et du point technique sur les études et les orientations ;
- décide d'autoriser le Président :
 - à signer le marché à bons de commande n°2006-03 avec le candidat retenu par la commission d'appel d'offres ;
 - à signer l'avenant n°2 avec le titulaire sur le marché d'étude n°2004-01.
 - à signer le marché n°2006-04 avec le candidat retenu.

3 / Budget 2006 - Décision modificative n°2

Il s'agit d'une part, d'enregistrer comptablement la notification de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (sur la définition du plan de communication du SAGE et sur l'étude relative à la recherche en eau dans les alluvions en rive droite Garonne), l'enregistrement du produit de la cession de l'ouvrage de Bayas au SIEA du canton de Guîtres (opération réelle) et, d'autre part, d'effectuer des ajustements divers au budget.

De plus, la décision modificative est complétée en séance par les opérations d'ordre relatives à la cession de l'ouvrage de Bayas au SIEA du canton de Guîtres ainsi que par l'inscription d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sur l'opération de forage à Hostens dans le cadre de l'étude sur l'anticlinal de Villagrains en sud Gironde.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°2 au budget 2006 telle qu'elle lui a été présentée et qui entraîne donc une augmentation du budget de 1.168.624,20 (dont 986.384,20 représentant l'opération d'ordre).

4 / Election du Président

La séance est présidée par Monsieur Jean-Pierre TURON, doyen d'âge.

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur TURON.

Celui-ci est élu Président du SMEGREG par 3 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Monsieur Jean-Pierre TURON prend la présidence de la séance.

5 / Election du bureau

Monsieur TURON propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs RENARD et CARTI ;
- Membres : Messieurs BANDEL et MAUGEIN ;
- Secrétaire : Monsieur CHAUSSET.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

